LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC,

C'est Vous ! C'est Nous ! LE JOURNAL DES PLP VERSAILLES

SNUEP F.S.U.

Pour l'enseignement professionnel > Ne lâchons rien !

SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

ACADEMIE DE VERSAILLES

38 rue Eugène Oudiné- 75013 PARIS – 07-60-18-78-78

courriel : snuepversailles@gmail.com – site internet : http://snuepversailles.eklablog.com/

d'autres couleurs pour l'enseignement professionnel

SOMMAIRE

Page 1
Edito

Page 2-3
L'embellie des effectifs dans le second degré se confirme

Page 4
CTA - Moyens non enseignants

Page 5
Carte des formations quoi de neuf ?

Page 6
Affectation des fonctionnaires stagiaires
Hors classe 2015

Page 7
Agenda

Page 8
Campagne de promotion d'échelon 2014

Page 9
Déclaration préalable CAPA du 12/12/2014

Page 10
Bulletin d'adhésion

Grève du 9 avril : Une mobilisation réussie

Malgré les promesses faites par le gouvernement et les milliards d'euros de cadeaux fiscaux faits au patronat sans la moindre contrepartie, nous ne constatons aucune reprise notable. En outre, nous pouvons prendre acte de l'augmentation régulière du chômage qui continue inexorablement sa progression. Si ce dernier touche bien sûr en premier lieu les jeunes les moins qualifiés ainsi que les femmes, il touche également les salariés en fin de carrière soi-disant trop chers et moins productifs contribuant à ce sentiment d'inutilité. Le jeu sémantique du ministre du travail François Rebsamen qui parle de « phase d'amélioration de la tendance » parait bien loin de rassurer les français dont l'emploi reste au centre des préoccupations. Augmentation des salaires, des pensions, création des emplois nécessaires, amélioration des conditions de travail, telles ont été les préoccupations des salariés, du public, du privé en cette journée ensoleillée du 9 avril.

Si cette journée d'action réussie a vu défiler des dizaines de milliers de personnes dans les rues des grandes villes de France, il a permis également de rappeler dans le même temps l'importance de travailler en collaboration étroite avec les autres organisations syndicales. Le seul bémol à ce mouvement reste pourtant la résonance très limitée dans les médias (télévisions et journaux). On a même vu apparaitre comme titre dans Libération « les manifs ne courent plus les rues ». Il parait évident que si les médias ne souhaitent plus accorder de place aux revendications sociales et syndicales les plus légitimes des salariés, ces derniers trouveront d'autres moyens d'action (y compris les plus radicaux) pour se faire entendre.

GUYON olivier
Co-secrétaire académique

Rédaction : Guyon Olivier - Bouillaud Dominique
Co-secrétaires académiques
Relecture : Bureau académique

Bulletin n°14
février/Mars
Avril 2015

Pour l'enseignement professionnel > Ne lâchons rien !

Pour l'enseignement professionnel
> Ne lâchons rien !

L'embellie des effectifs dans le second degré se confirme.

A la rentrée 2015, les effectifs du second degré dans l'académie de Versailles devraient augmenter de 3948 élèves. Cela représente une hausse de près de 1%. Cette bonne nouvelle était prévue étant donné l'arrivée au lycée de la génération 2 000. Une fois de plus, nous constatons quelques disparités (différentes du constat de rentrée).

En effet,

1) Si les **collèges** voient leurs effectifs fondre très légèrement (-72), il faut surtout noter une hausse des effectifs en classe de 6ème (+527 élèves). Dès l'année prochaine, nous devrions observer une remontée des effectifs (l'effet 2000 étant passé) au collège.

2**) La voie générale et technologique** va bien entendu pleinement bénéficier de l'arrivée de la génération 2000 au lycée. La hausse est importante (+3019 élèves (+3,2%/constat)) et se concentre pour une bonne grande partie sur le niveau seconde.

3) La voie professionnelle voit également ses effectifs augmenter de 732 élèves. C'est une bonne nouvelle car ils étaient en recul depuis plusieurs années maintenant.

4) **Les effectifs des SEGPA** accusent un nouveau recul pour la rentrée 2015. C'est, et nous l'avons dit lors du journal de rentrée, une mauvaise nouvelle car les élèves issus de ces structures alimentent directement nos effectifs de CAP. Il est donc à craindre, si la tendance de poursuit, que cela aboutisse à une baisse sensible de l'offre de formation au niveau V.

5) **Les effectifs des EREA** (établissements régionaux d'enseignement adapté) restent stables

Prévisions 2015						Rappels constat 2014	
	Yvelines	Essonne	Hauts de seine	Val d'Oise	Académie	Constat 2014	Evolution
Collèges	63170	57560	53565	56370	230665	230737	-72
SEGPA	1314	1351	932	1518	5115	5246	-131
Lycées	48296	46603	44964	44454	184317	180166	+4151
EREA	0	246	662	226	1134	1134	0
TOTAL	112780	105760	100123	102568	421231		
Constat 2014	112057	104628	99524	101074	417283		
Evolution	+723	+1132	+599	+1494	+3948		

Moyens horaires :

L'Académie de Versailles a bénéficié pour la rentrée 2015 de la création de 309 ETP (emploi temps plein).
Ils se décomposent en

- 18 ETP dans les collèges
- 219 ETP dans les lycées.
- 72ETP pour le financement de la pondération attachée aux nouveaux REP+

Notre analyse :

Si le gouvernement considère que l'éducation est une priorité, force est de constater que, dans les faits, c'est plutôt l'insuffisance des moyens qui ressort. En effet, les moyens supplémentaires vont être quasiment absorbés dans leur intégralité par l'augmentation des effectifs ainsi que la pondération REP+. In fine, les lycées se voient dotés de 158 emplois supplémentaires par rapport au constat de rentrée, soit un emploi pour 26 élèves alors même qu'il aurait fallu un emploi pour 18 élèves pour maintenir le taux d'encadrement à l'identique. La rentrée 2015 va donc s'effectuer mécaniquement avec une hausse des effectifs par classe ce qui traduit clairement une dégradation des conditions de travail pour les élèves et enseignants. Par aileurs, le budget de remplacement subit un nouveau retrait de 17 emplois qui vient s'ajouter au 136 de l'année précédente. La priorité donnée au ministère de l'éducation est donc qu'un façade. La réalité sur le terrain est elle à l'opposé du discours officiel.

MOYENS HORAIRES VOIE PROFESSIONNELLE:

2014				
Départements	Type	DGH2014 prev	Effect prev 2014	H/E 2014 prev
Yvelines(78)	LP	7915	3539	2,236507488
	LP+LPO	40725	22180	1,836113616
Hauts de seine(92)	LP	14208	6381	2,226610249
	LP+LPO	33572,94	16646	2,016877328
Essonne(91)	LP	15103	6932	2,178736295
	LP+LPO	48529	26720	1,81620509
Val d'oise(95)	LP	12897	5386	2,394541404
	LP+LPO	49385	26794	1,843136523
Académie Versailles	LP	50123	22238	2,253934706
	LP+LPO	172211,94	92340	1,864976608

2015					EVOLUTION		
Départements	Type	DGH2015 prev	Effect prev 2015	H/E 2015 prev	Delta DGH 2014/2015	Delta eff 2014/2015	delta H/E prev
Yvelines(78)	LP	8067	3720	2,16854838	152	181	-0,06795910
	LP+LPO	41068	22635	1,81435829	343	455	-0,02175532
Hauts de seine(92)	LP	14178,5	6602	2,14760678	-29,5	221	-0,07900346
	LP+LPO	33917,5	17469	1,94158223	344,56	823	-0,07529509
Essonne(91)	LP	15622	7127	2,19194612	519	195	0,01320982
	LP+LPO	49510	27450	1,80364298	981	730	-0,01256210
	LP	13226	5494	2,40735347	329	108	0,01281207
	LP+LPO	50030	27293	1,83307075	645	499	-0,01006577
	LP	51093,5	22943	2,22697554	970,5	705	-0,12094066
	LP+LPO	174525,5	94847	1,84007401	2313,56	2507	-0,11967829

Notre analyse :

L'analyse spécifique des phénomènes de la voie professionnelle est rendue compliquée du fait d'une attribution globales des enveloppes horaires sans fléchage spécifique voie générale/voie professionnelle. Si la hausse des effectifs est avérée sur les filières professionnelles, nous regrettons que cela ne se traduise pas par des ouvertures de postes. La structure existante absorbe globalement l'augmentation des effectifs. Dans certains cas, lorsque un ajustement horaire est nécessaire, il se fait généralement à partir d'heures supplémentaires contraintes contribuant à alourdir encore un peu plus le travail des collègues. Cette situation est d'autant plus ubuesque que, si les taux d'HS les plus importants se situent d'ores et déjà dans les lycées professionnels , certains enseignants vont

devoir, à partir de l'année prochaine, assumer des missions encadrées par la nouvelle IMP. Il est évident que cette situation ne peut qu'aboutir à une agravation de la souffrance au travail voire au burn out.
Cette situation est totalement inacceptable.

Comité technique académique du 9 mars 2015

MOYENS NON ENSEIGNANTS et CPE

…….Ou l'art de répartir la misère !

Alors que depuis l'attentat du mois de janvier, les déclarations d'intention se sont multipliées assignant à l'école un role essentiel dans la transmission des valeurs républicaines, force est de constater une nouvelle fois que les moyens attribués pour permettre le meilleur fonctionnement du service publics d'éducation ne sont pas là. La situation est même très inquiétante dans certains corps qui n'ont plus les moyens d'assurer correctement leurs missions.
Une nouvelle fois les intentions voire injonctions ont une faible temporalité et laissent rapidement place, dès que les évènements sont passés, à la seule logique qui prime à savoir la logique comptable.

La dotation pour l'académie de Versailles est de :

- Moyens administratifs : +7 ETP
- CPE : +2 ETP
- Moyens infirmiers : +4 ETP
- Moyens assistants sociaux : +4 ETP

Pour les assistants sociaux :

Alors que la lutte contre les inégalités sociales est une priorité qui a été rappelée par le président de la république et ses ministres, il nous faut constater que les moyens attribués pour les assistants sociaux, vecteurs essentiels de cette lutte, sont tout simplement dérisoires.
En effet, alors que la circulaire des missions des AS est en cours de ré-écriture(chantier métier débuté le 3/02/2014), celle-ci prévoit l'intervention du service social dans le premier degré. Si nous sommes tout à fait pour cette intervention, elle ne peut en aucun se faire à moyens constants et sans reflexion préalable sur le travail à y faire.
Un redeploiement à moyens constants ne peut qu'aboutir à une dégradation de l'accompagnement social des élèves et familles en difficulté. Il parait bien évident que, dans ce cadre, nos élèves des lycées professionnels en seront les premières victimes .

Départements	Dotation RS 2014	Mesures de rentrée	Dotation RS 2015
Yvelines(78)	75	0	75
Hauts de seine(92)	62	0	62
Essonne(91)	65	+2	67
Val d'oise(95)	73	+2	75
Académie Versailles	275	+4	279

Pour les infirmières :

Une nouvelle fois, la dotation est clairement insuffisante pour couvrir les besoins. Par ailleurs, alors que la dernière note d'information n°5 de la depp confirme l'augmentation de l'absentéisme dans les lycées professionnels, l'académie de Versailles fait le choix de supprimer des postes dans ces établissements notamment dans le Val d'Oise(-0,5ETP lycée à Jouy le moutier,-0,5ETP Arthur Rimbaud Garges les Gonesses).

Départements	Dotation RS 2014	Mesures de rentrée	Dotation RS 2015
Yvelines(78)	163	0	163
Hauts de seine(92)	142	0	142
Essonne(91)	151	+3	154
Val d'oise(95)	162	+1	163
Académie Versailles	618	+4	622

Pour les CPE :

Le constat est éloquent, l'académie se voit attribuée 2 postes de CPE pour 3948 élèves en plus soit un CPE pour 2000 élèves environ. Nous ne pouvons que constater l'absence de volonté politique à améliorer les conditions de travail des élèves. C'est d'autant plus vrai, que nous sommes loin de nous rapprocher du taux d'encadrement qui a précédé les suppressions massives de postes du quinquennat Sarkozy.

Départements	Dotation RS 2014	Mesures de rentrée	Dotation RS 2015
Yvelines(78)	263	0	263
Hauts de seine(92)	215	+1	216
Essonne(91)	234	+1	235
Val d'oise(95)	248	0	248
Académie Versailles	960	+2	962

Pour les emplois administratifs :

Les moyens administratifs ont été tellement rabotés lors du quinquennat de Nicolas Sarkozy que l'académie se voit dans l'obligation d'assurer la continuité du service en allant au-delà du plafond d'emplois qu'elle finance sur le BOP141. Il va sans dire que ce ne sont pas les 7 ETP (soit 14 en trois années (représentant à peine 5% du dépassement d'emplois)) qui vont changer la situation.

Carte des formations : Quoi de neuf ?

La carte de formation est marquée cette année par deux éléments importants.

1er élément : La faiblesse du recrutement dans les filières bois qui aboutissent à des réductions de capacité voire des fermetures.

C'est le cas :

- au lycée Le Corbusier à Cormeilles en Parisis(95) qui voit disparaitre son CAP menuisier Fabricant.
- au lycée Mendes-France à Villiers le Bel(95) qui perd une demi-section (-12) sur son CAP menuisier installateur.
- au lycée Jean Monnet à Montrouge(92) qui perd une demi-section (-12) sur son BAC technicien menuisier agenceur.

Cette faiblesse peut s'expliquer pour partie par une baisse d'attractivité du métier nonobstant nous nous interrogeons sur l'impact de la récente présence du CFI du bois à Gennevilliers qui crée de fait une offre supplémentaire dans une zone ou celle-ci paraissait d'ores et déjà bien calibrée.

2ème élément : Nous voyons de plus en plus régulièrement des propositions de transfert de formations professionnelles d'un établissement à un autre. Nous restons systématiquement contre ces déplacements car le passé nous a montré que

1) ce déplacement aboutit toujours à une baisse de la demande (le choix des élèves est en partie géographique). Il suffit de voir ce qu'il s'est passé en lors du transfert du CAP agent polyvalent de restauration l'année précédente avec arrivée sur le lycée clément Ader à Athis-mons. Sa fermeture est programmée pour 2016.

2) De plus, ce transfert contribue dans la plus grande partie des cas à une diminution de la mixité des LPO qui tendent à devenir des LGT ou des LP purs (il est proposé par exemple le transfert de la section Bac pro SEN de Eugène Ionesco à Issy les moulineaux vers les cotes de villebon à Meudon sauf que cette section est….. la seule professionnelle de ce lycée !!!)

Pour le reste des changements, nous notons :

- La fermeture du CAP réparation des embarcations de plaisance(les élèves étaient trop bons aux dires de la DAET) au profit d'une augmentation de la capacité d'accueil en Bac Pro sur Simone Weil à Conflant(78). C'est tout à fait regrettable.
- La fermeture du CAP métier du pressing sur Valmy à Colombes(92). Si la décision reste regrettable, elle peut s'expliquer par un taux de pression sur la formation trop faible depuis plusieurs années.
- L'ouverture d'une section bac professionnel maintenance des matériels travaux publics et manutention(MMTPM) sur le lycée Charles Petiet à Villeneuve la garenne(92).
- L'ouverture du CAP agent de sécurité Sur Belmondo à Arpajon(91)
- Les fermetures des seconde et première bac pro vente et l'ouverture sur les mêmes niveaux de la section commerce.
- La création du BMA graphisme et décors sur Jean Perrin à saint Cyr(78)

AFFECTATION DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES

La note de service publiée au BO du 16 avril 2015 définit les règles et les procédures de nomination et d'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours externes, internes et examens professionnalisés réservés de la session 2015.

Ci-dessous quelques points essentiels mais nous invitons les collègues concernés de lire attentivement la note de service et prendre contact avec nous:

- Saisie des vœux, du 4 mai au 15 juin 2015
- La publication des résultats aura lieu entre le 2 et 9 juillet
- Un dispositif d'aide et de conseil personnalisé joignable par téléphone est mis à la disposition des stagiaires du 4 mai au 12 juin2015 puis du 15 au 31 juillet 2015.
- Une boîte mail dédiée aux demandes de révision d'affectation.
- Certaines devront être dématérialisées et pour ceux qui ont été contractuels dans le 2nd degré, les lauréats n'auront plus à les fournir. Ces pièces seront directement récupérées à partir des bases de gestion académiques.

HORS CLASSE

Le contingent hors classe à l'échelle nationale a été transmis le 24 avril aux représentants des personnels (cf tableau ci-contre). Celui de l'académie de Versailles s'élève à 129(127 l'année dernière). La circulaire académique du 9 mars 2015 rappelle les éléments essentiels de la campagne.

	2015
Promouvables	33492
Contingent total	2345
Ratio pro/pro	7%

1) les personnels concernés pouvaient consulter leur dossier de promotion du 2 février au 6 mars.

2) les personnels de direction devaient donner leur avis (favorable ou défavorable) entre le 9 et le 27 mars
Nous rappelons que cet avis doit se baser sur l'investissement dans le métier mais surtout se mesurer sur la durée de la carrière (et non sur la dernière année !!!)
3) les avis défavorable doivent faire l'objet **d'un rapport** qui devra être contresigné par l'intéressé (annexe 1 de la circulaire du 9/03/2015). Ces rapports doivent avoir été remontés avant le 03/04/2015.

Les avis des personnels de directions et d'Inspection seront consultables dans les jours qui viennent via i-prof.
Nous vous rappelons que le groupe de travail a lieu le **jeudi 4 juin** et la CAPA le **jeudi 11 juin**

Toutes les infos sur le blog du SNUEP-VERSAILLES

http://snuepversailles.eklablog.com/

Nous sommes à votre écoute à tout moment au 07-60-18-78-78
ou par courriel à snuepversailles@gmail.com

AGENDA AVRIL MAI JUIN

Fermeture SIAM intra	3 avril
CHSCTA	3 avril
CAPA notation	7 avril
FMPA Congés de formation	13 avril
Affichage barème intra	20 avril
Groupe de travail RQTH intra	11 mai
Groupe de travail mouvement spécifique Acad	12 mai
Groupe de travail barème intra	15,18,19 et 20 mai
CTA	28 mai
CAVL	2 juin
Groupe de travail Tableau d'avancement	4 juin
CAPA tableau d'avancement	11 juin
CAPA affectation	15 juin
FMPA affectation	16,17 et 18 juin
CHSCTA	25 juin
Groupe de travail délégations fonctionnelles	26 juin
Groupe de travail révision d'affectation	29 juin
CTA	3 juillet
Groupe de travail ajustement PLP	9 juillet

Rouge : instances académiques
Vert : instances diverses attachées au mouvement
Bleu : instances attachées aux diverses promotions
Violet : autres

Toutes les infos sur le blog du SNUEP-VERSAILLES

http://snuepversailles.eklablog.com/

Nous sommes à votre écoute à tout moment au 07-60-18-78-78

ou par courriel à snuepversailles@gmail.com

Transmettez au SNUEP-FSU, une copie de votre dossier. Votre commissaire paritaire Dominique Bouillaud suivra et défendra votre dossier en commission.

RESULTATS CAPA PROMOTIONS D'ECHELON

Les groupe de travail et CAPA sur les promotions d'échelon se sont déroulés les 8 décembre et 12 décembre 2014. Ces réunions ont eu lieu dans un climat particulier, la fin des élections ayant eu lieu la semaine précédente.

Dans un premier temps, nous avons réitéré notre condamnation sans appel du gel du point d'indice pour la 5ème année consécutive. Nous considérons que cette politique salariale est désastreuse et ne peut qu'aboutir à un appauvrissement généralisé des enseignants mais également à une raréfaction des candidats au concours (c'est malheureusement déjà le cas dans de nombreuses disciplines).
Cette année encore, la promotion d'échelon (qui reste le seul moyen de voir son salaire évoluer favorablement) revêt donc une importance toute particulière.
Nous avons bien sûr remercié les services de gestion qui travaillent dans des conditions difficiles

Problèmes évoqués :

Si nous restons satisfaits de l'harmonisation des notes pédagogiques, nous avons souhaité attirer l'attention des services du rectorat sur la situation des collègues qui travaillent en SEGPA ou en EREA. En effet, les inspections sont beaucoup plus rares dans ces structures et condamnent les collègues à des progressions de carrière plus lentes. Cette situation anormale peut s'avérer d'autant plus préjudiciable que dans certaines disciplines les inspections sont déjà très espacées.

- **Effectifs des promouvables par échelon à la classe normale (CN) :**

Echelon	Promouvables au GC	Promouvables au C	Promouvables à l'ancienneté	TOTAL
4			102	102
5	123		120	243
6	166	126	83	375
7	174	122	87	383
8	170	138	95	403
9	144	80	53	277
10	133	84	29	246
11	100	58	11	169
TOTAL	1010	608	580	2198

- **Effectifs des promu-es par échelon à la classe normale (CN):**

Echelon	Promu-es au GC	Promu-es au C	Promu-es à l'ancienneté	TOTAL
4			102	102
5	36		92	128
6	49	90	38	177
7	52	87	38	177
8	51	98	29	178
9	43	57	19	119
10	39	60	29	128
11	30	41	11	82
TOTAL	300	433	358	1091

- **Effectifs des promu-es par échelon à la hors classe (HC):**

Echelon	Promu-es
4	1
5	18
6	85
7	72
TOTAL	176

Pour conclure, nous rappelons à nouveau les mandats du SNUEP FSU en ce qui concerne l'avancement de carrière :

-La reconstruction de la grille indiciaire avec la disparition de la Hors classe qui disparaitrait en tant que telle.
-L'entrée dans le métier avec un indice de 540, soit un salaire brut de 2500 €.
-La création d'un 12° échelon à l'indice 963, soit un salaire brut de 4436,78 €.
-Un rythme d'avancement rapide en début de carrière et identique pour tous, permettant d'atteindre le 8° échelon en 9 ans à l'indice 804, indice supérieur à l'indice actuel du 7°échelon de la hors classe, représentant ainsi 80 % du salaire maximum revendiqué.
-L'intégration de toutes les indemnités dans le traitement indiciaire.
-Le rattrapage du pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point d'indice qui a perdu 25 % en vingt ans

BOUILLAUD Dominique
Commissaire paritaire

SNUEP Versailles FSU

Déclaration préalable du Snuep FSU à la CAPA de promotion du 12 décembre 2014

Tout d'abord, le **Snuep FSU** tient à remercier les personnels de la D.P.E.pour leur efficacité, leur disponibilité et leur écoute.

La Capa de promotion d'échelon d'aujourd'hui, se tient alors que la profession a voté pour élire ses représentants. Le **Snuep FSU** déplore que les leçons du fiasco de 2011 n'ont pas totalement été tirées, la procédure reste complexe et a privé certains d'entre nous de l'exercice du vote, ainsi il est regrettable que malgré une hausse de 5 points de participation depuis 2011, elle reste inférieure de 15 points à ce qu'elle était avant la procédure électronique.
Toutefois, il est vrai que la catégorie des PLP est une des catégories qui a le plus voté, tant sur le plan académique que sur le plan national. Pour le **Snuep FSU**, cela traduit les inquiétudes et la colère des PLP quant à l'avenir de l'enseignement professionnel. Les mobilisations qui commencent contre les fermetures de sections et les contours de la carte de l'enseignement prioritaire, ne sont que l'expression de la colère des personnels qui ne fait que commencer.
Dans ce contexte, les personnels **n'acceptent pas la décision de notre employeur** de les faire rentrer **le vendredi 29 août.**

Pour revenir à l'ordre du jour de la CAPA, le **Snuep FSU** condamne le gel du point d'indice depuis 2010 ce qui a des conséquences en terme de pouvoir d'achat et donne une importance cruciale et attendue à la campagne de promotion. Le **Snuep FSU** demande au ministère une véritable revalorisation salariale.
En matière d'inspection, le **Snuep FSU** regrette que des disparités existent encore entre les différentes disciplines et remarque quelques anomalies récurrentes, déjà évoquées lors des commissions de contestations de notes ou de tableau d'avancement, des collègues se retrouvent avec des notes pédagogiques inférieures aux valeurs des grilles de leurs échelons sans que leurs qualités professionnelles soient remises en cause. Le **Snuep FSU** veut attirer l'attention notamment, sur les cas des collègues exerçant en Segpa et en EREA qui nous semblent pénalisés en terme de progression de carrière.

Le **Snuep FSU** constate que la fréquence des inspections est parfois trop rare pour de nombreux collègues, et si le procédé de vieillissement des notes permet de moins les pénaliser en matière de progression de carrière, il gagnerait à être davantage expliqué aux collègues. A ce sujet, il ne nous est difficile d'entendre que l'on puisse refuser ce vieillissement de note, lorsqu'il n'y a pas eu d'inspection depuis plus de dix ans. Au-delà des situations particulières, il faut comprendre notre trouble en tant que représentants des personnels.
Pour conclure, nous rappelons les mandats du Snuep FSU en ce qui concerne l'avancement de carrière :

- **La reconstruction de la grille indiciaire avec la disparition de la Hors classe qui disparaitrait en tant que telle.**
- **L'entrée dans le métier avec un indice de 540, soit un salaire brut de 2500 €.**
- **La création d'un 12° échelon à l'indice 963, soit un salaire brut de 4436,78 €.**
- **Un rythme d'avancement rapide en début de carrière et identique pour tous, permettant d'atteindre le 8° échelon en 9 ans à l'indice 804, indice supérieur à l'indice actuel du 7°échelon de la hors classe, représentant ainsi 80 % du salaire maximum revendiqué.**
- **L'intégration de toutes les indemnités dans le traitement indiciaire.**
- **Le rattrapage du pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point d'indice qui a perdu 25 % en vingt ans.**

ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2014-2015

Adhésion valable jusqu'au 31/08/2015

Adressez ce bulletin d'adhésion et votre règlement à votre correspondant académique ou à SNUEP-FSU 38 rue eugène Oudiné 75013 Paris

MERCI de remplir complètement et LISIBLEMENT ce bulletin : cela facilite le travail des militant-e-s.

Ancien-ne adhérent-e ☐ **N°** _____

M. ☐ **Mme** ☐

NOM : .....

Nom de naissance : .....

Prénom : .....

Date de naissance : _____/_____/_____

Bât, étage, porte : .....

Lieu-dit : .....

N° rue, bd : .....

Boîte Postale, Cedex : .....

Code postal : .....**COMMUNE :** .....

Tél : ..... **Fax :** .....

Portable : .....

Mail.....

Spécialité : ..... **Code spécialité :**

RESPONSABILITÉS

Secrétaire local (SL) ☐

Correspondant local (CL) ☐

66 % de votre cotisation est déductible des impôts

(100 % si frais réels)

COTISATIONS DES PLP ET CPE

Sans traitement : 27 € - EAP : 27€ - Assistant d'éducation : 36 € - Stagiaire 3ème ech : 99 € -

Non-titulaire : 93 € - Non-titulaire Réunion : 111 € - Non-titulaire Guyane : 75 €

Temps partiel : au prorata de la quotité de traitement

	Métropole		La Réunion		N^elle Calédonie Polynésie Française		Guadeloupe Mayotte Martinique Guyane	
	En euros		En euros		En CFP		En euros	
Éch.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.	Cl. Norm	H.C.
1	99	138	132	186	15840	22 194	117	165
2	108	156	144	210	17280	25 059	126	186
3	114	168	153	225	18 258	26 850	135	201
4	120	178	162	240	19 332	28 638	144	213
5	126	192	171	258	20 406	30 786	153	231
6	129	207	174	279	20 763	33 294	156	249
7	138	219	186	294	22 194	35 082	165	261
8	147		198		23 628		177	
9	156		210		25 059		186	
10	171		234		27 567		204	
11	183		246		29 355		219	
RETRAITÉS METROPOLE - GUADELOUPE - GUYANE - MARTINIQUE - MAYOTTE								
		PLP 1	87 €	PLP CN	96 €	PLP H.C.	108 €	
RETRAITÉS DE LA REUNION								
		PLP 1	117 €	PLP CN	129 €	PLP H.C.	144 €	
RETRAITÉS DE NOUVELLE CALEDONIE ET POLYNESIE FRANCAISE EN CFP								
		PLP 1	10383	PLP CN	11457	PLP H.C.	12888	

ACADÉMIE (au 01/09/2014) : **VERSAILLES**

SITUATION ADMINISTRATIVE

PLP ☐ **CPE** ☐ **Cl Norm** ☐ **HC** ☐ **Stagiaire** ☐

Contractuel –le CDD ☐ **CDI** ☐ **Vacataire** ☐

Temps partiel : ..... % **Nb d'heures :** .....

Échelon au 01/09/11 : ..... **Depuis le :** __ / __ / __

Emploi particulier : (ATP, AFA, CPA, détachement, Greta, MGI,
inspection, ZR, Congés divers) : .....

Retraité-e ☐ ☐ en congé ☐ ☐ sans emploi ☐

AFFECTATION

N° du RNE :

À titre provisoire ☐ .....

ZR ☐ .....

LIEU D'EXERCICE

N° du RNE :

Établ. d'exercice ☐ .....

Rattach. Admin ☐ .....

TYPE D'ETABLISSEMENT

LP ☐ SEP ☐ SEGPA ☐ EREA ☐

Collège ☐ Lycée ☐ SUP ☐ FC ☐

Nom de l'établissement : .....

Ville : .....

Banque :

.....

...

.....

...

Agence :

.....

RÈGLEMENT DE LA COTISATION

Montant : _____ €

Mode de paiement :

1. Prélèvement* (sur banque métropolitaine) ☐
2. Renouvellement prélèvement* ☐

Le SNUEP-FSU pourra utiliser les informations ci-dessus pour m'adresser les publications syndicales. Je demande au SNUEP-FSU de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions.

Je l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et les traitements automatisés dans les conditions fixées par les art. 26 et 27 de la loi du 06/01/78. Cette autorisation, à reconduire lors du renouvellement d'adhésion, est révocable dans les mêmes conditions que le droit d'accès, en m'adressant au SNUEP-FSU.

Pour l'enseignement professionnel > Ne lâchons rien !

Date : ___ / __ / _____

Signature :